

Environnement/Changement climatique

La Pointe Denis menacée de... disparition

AJT
Libreville/Gabon

DANS le cadre de ses actions en appui aux activités de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), le programme scientifique Arc Émeraude a, récemment, dressé un état des lieux "désastreux" des aires protégées situées autour de Libreville. En l'occurrence, les côtes océaniques du village de la Pointe Denis, où l'érosion gagne de plus en plus les terres.

« Sur le terrain, côté océan, entre la pointe Wingombe et la pointe Pongara, un linéaire d'environ 5,3 km, nous avons constaté une très forte intrusion marine sur l'ensemble du linéaire; cela donne l'impression d'une attaque spectaculaire des vagues sur la côte, avec des pertes de terres très importantes. A certains endroits, nous avons

mesuré des intrusions marines de plus de trente (30) mètres", indique Magloire Désiré Mouganga, coordinateur scientifique du Programme Arc d'Émeraude.

En effet, bien que bon nombre de dispositions aient été prises pour maintenir l'équilibre entre l'exploitation humaine et la survie de l'écosystème dans cette région, aujourd'hui, il n'existe quasiment plus un seul de ces vestiges. Ceux-ci étant tantôt avalés par l'avancée de la mer, tantôt détruits par les riverains, avec des conséquences préjudiciables à l'Homme. A titre d'exemple, "En 2009, l'ONG gabonaise Aventures Sans Frontières avait installé une digue de protection contre les lumières, de façon à ce que les tortues marines pondent leurs œufs sans être éblouies par les lumières de la ville et des maisons environnantes. Cette digue était

construite dans la plaine herbeuse, à plus de cent (100) mètres du rivage... il n'existe plus un seul vestige de cet ouvrage... La disparition de cette digue montre qu'en cinq ans (mars 2009-novembre 2014), le versant océanique de Pongara a reculé d'environ 80 à 100 m, surtout pour la portion située entre la baie des tortues et la pointe libre de Pongara, soit plus de 100 m de perte de terre sur un linéaire de 4 km", indiquent les experts du Programme.

Autre initiative, l'aménagement de plateformes en forme de terrasses horizontales lors des constructions de leurs habitations, au niveau du front estuaire du Komo. "Cela a nécessité des apports sédimentaires pour combler les petites dépressions situées dans les zones de construction. L'aménagement de ces espaces n'a certainement pas pris en compte la présence ancienne

des drains de ruissellement, consécutifs aux eaux de débordement des bassins marécageux en arrière du trait de côte. C'est ainsi que lors de la tempête de novembre dernier, les débordements ont été si importants que la nature a réussi à reconstituer ces anciennes zones de passage des eaux, créant ainsi des trouées le long du rivage. La conséquence est que les maisons construites sur le passage de ces anciennes zones d'évacuation des eaux subiront inévitablement les effets de cet aménagement, avec risques d'effondrement des fondations", selon Arc Émeraude.

Au vu de ce qui précède, la prise de conscience et l'engagement de toutes les personnes qui fréquentent la Pointe Denis et/ou y résident sont de mise. Si l'action de l'Homme sur ces milieux continue à se faire tous azimuts, la situation sera inéluctablement irré-

versible. La concertation de toutes les parties prenantes pour

parler de ces problèmes restera le début de la solution.

Petit angle

Les raisons du phénomène

AJT
Libreville/Gabon

POUR comprendre le phénomène, les spécialistes évoquent plusieurs hypothèses. A savoir : l'Homme, la nature, les changements climatiques. La nature, par une combinaison des phénomènes astrophysiques et météorologiques du type bourrasques de vents qui agissent temporairement et accentueraient l'érosion des plages.

L'Homme, par l'exploitation intensive de certains bancs de sable et l'obstruction des voies d'eaux sur l'île lors des constructions d'ouvrages qui, selon les spécialistes, perturbent les courants et la répartition des sédiments sur les plages.

Une autre raison, les changements climatiques. Cause de l'augmentation du niveau d'eau de la mer dû à la fonte de glaces, elle-même occasionnée par le réchauffement climatique, serait le cocktail sérieux qui serait à l'origine de ces troubles constatés à la Pointe-Denis.

Toutefois, quelle que soit la raison évoquée par les uns et les autres, il n'en demeure pas moins que tous ces changements sont d'abord préjudiciables à l'Homme.

Les conclusions du Roscevac au ministre de la Santé

L.R.A.
Libreville/Gabon

LA santé environnementale était, récemment, au centre d'un échange entre le président du Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale (Roscevac), Nicaise Moulombi, et le ministre de la Santé, Jean Pierre Oyiba. M. Moulombi a, en effet, rendu compte à son hôte de la déclaration de Libreville, résultats du forum régional sur les changements climatiques. Le protocole d'accord devant servir de négociation entre la convention des Nations Unies sur les changements climatiques et la société civile a été porté à l'attention du membre du gouvernement.

Nicaise Moulombi a également informé le patron de la santé, du financement futur dans le document stratégies-pays, cadre d'intervention de la BAD au Gabon, du projet d'évaluation des sites de pol-

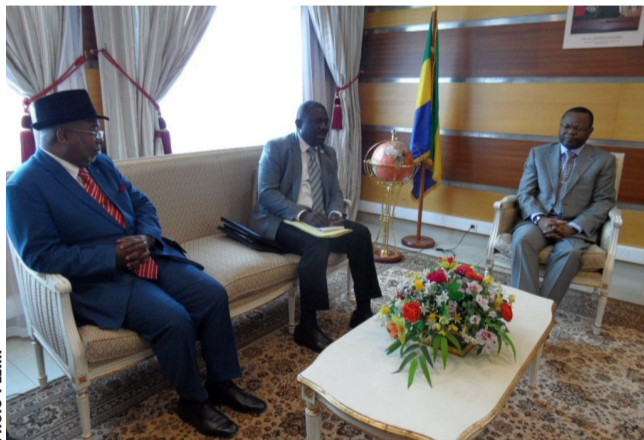


Photo : LLIM

Nicaise Moulombi et les siens lors de la rencontre avec le ministre de la Santé.

lutions industrielles au Gabon par l'Observatoire du développement Durable des Produits et Services Industriels au Gabon (ODDIG). Il a par ailleurs proposé à M. Oyiba un partenariat avec l'ODDIG, et le Haut conseil des acteurs non étatiques du Gabon (HCANEG), pour la gestion de la décharge de Mindoumbé et des décharges anarchiques dont l'impact sur l'habitat et la santé n'est plus à démontrer avec la prolifération des maladies hydriques. À quoi le ministre de la Santé a répondu en suggérant au Roscevac, la mise en

place d'une méthodologie qui obligera les opérateurs économiques des secteurs des industries extractives qui polluent les rivières et autres cours d'eau, entre autre, à mettre en place un plan de restauration des sites et de compensation des victimes à effet rétroactif sur la base du respect et de l'application du principe de précaution et de l'accès à la justice en matière environnementale.

À noter que les avancées de la loi anti-tabac en République gabonaise étaient aussi sur la table des échanges.



INFORMATION AUX FOURNISSEURS

Dans le cadre de sa politique d'achat, Total Gabon informe les fournisseurs de la création sur son site institutionnel www.total.ga d'une rubrique en ligne dédiée à la "Supply Chain".

Vous trouverez les informations sur :

- Le processus en vigueur à Total Gabon qui peut vous permettre de travailler avec notre société (pré qualification des fournisseurs).
- Les différentes étapes du processus d'appels d'offres, ainsi qu'une liste actualisée des appels d'offres potentiels de Total Gabon.
- Les douze règles d'or de Total Gabon applicables en matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement.